



COMMUNE DE FONTENAY LE VICOMTE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 22 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux juin,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Valérie MICK RIVES, Maire

Présents : Mme MICK RIVES Valérie, M. BALDY Patrick, M. BLANQUART Jean-Marc, Mme BOUILLER Virginie, M. CONRAD-BRUAT, M. CORRE Daniel, M. DHONT Jean-Pierre, Mme JOURDAN Patricia, Mme LEGRAS Evelyne, Mme MARCHE Séverine, M. SERPETTE Patrick

Absents : Mme LE NEEL Shirley

Pouvoirs : M. FONSECA David donne pouvoir à M. DHONT Jean-Pierre, M. GAULE Sylvain donne pouvoir à M. CORRE Daniel, M. LUCAS Marc donne pouvoir à M. BALDY Patrick, Mme MARECHAL Laura donne pouvoir à M. BLANQUART Jean-Marc, Mme SARAGOSA Elodie donne pouvoir à Mme MARCHE Séverine, Mme VAN ASSCHE Anabelle donne pouvoir à M. MICK RIVES Valérie

Secrétaire de séance : M. BALDY Patrick

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 17

N° 2023/15

Objet : Nouveau contrat rural

Madame le Maire expose au Conseil municipal les objectifs de la politique des Contrats ruraux, contrats tripartites élaborés par le Conseil régional d'Ile-de-France et le Conseil départemental de l'Essonne, et visant à aider les communes de moins de 2 000 habitants et les syndicats de communes de moins de 3 000 habitants à réaliser un programme pluriannuel d'investissements concourant à l'aménagement durable de leur territoire et s'inscrivant dans un projet d'aménagement d'ensemble compatible avec les documents d'urbanisme locaux et supra-communaux.

Après un examen approfondi des actions à entreprendre en cohérence avec les objectifs de développement fixés à moyen et long terme, il apparaît souhaitable de présenter un dossier de contrat rural.

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations du Conseil régional d'Ile-de-France des 17 novembre 2016, 19 novembre 2021 et 6 juillet 2022 relatives au nouveau contrat rural,

VU les délibérations du Conseil départemental de l'Essonne des 15 décembre 2016, 7 février 2022 et 23 mai 2022 relatives à l'évolution des contrats ruraux,

CONSIDÉRANT l'opportunité, par la conclusion d'un nouveau contrat rural, de bénéficier de subventions de la part de la Région et du Département pour le financement de ses projets,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la signature avec la Région Ile-de-France et le Département de l'Essonne d'un nouveau contrat rural, selon les modalités définies ci-après,

APPROUVE le programme définitif des opérations suivantes, pour un montant total de 626 241,10 € H.T., plafonné à 500 000 € H.T. :

1°) Enfouissement des réseaux électriques, téléphoniques et éclairage public Grande rue, La Ruelle et rue Chantecoq :	377 488.69 € H.T.
2°) Enfouissement des réseaux électriques et éclairage public rue de l'Abreuvoir :	128 160.65 € H.T.
3°) Restauration du clocher de l'église (hors combles) :	120 591.76 € H.T.

SOLLICITE l'octroi par la Région Ile-de-France d'une subvention à hauteur de 40 % de la dépense subventionnable, soit 200 000 € H.T.,

SOLLICITE l'octroi par le Département de l'Essonne d'une subvention à hauteur de 30% de la dépenses subventionnable, soit 150 000 € H.T.,

APPROUVE le plan de financement ci-annexé,

APPROUVE l'échéancier de réalisation suivant, sur une durée de 3 années :

2024 : Opération n°1 - Enfouissement des réseaux électriques, téléphoniques et éclairage public Grande rue, La Ruelle et rue Chantecoq,

2025 : Opération n°2 - Enfouissement des réseaux électriques et éclairage public rue de l'Abreuvoir,

2026 : Opération n°3 - Restauration du clocher de l'église (hors combles),

S'ENGAGE à ne pas démarrer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission permanente du Conseil régional,

S'ENGAGE à réaliser les travaux dans un délai de cinq ans maximum à compter de la date d'approbation du contrat par la Commission permanente du Conseil régional, et selon l'échéancier prévu,

ATTESTE de la propriété communale des terrains et équipements subventionnés,

S'ENGAGE à maintenir la destination des équipements ainsi financés pendant au moins dix ans,

DIT que la commune prendra en charge les dépenses de fonctionnement et d'entretien liées aux opérations du contrat,

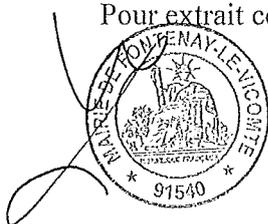
S'ENGAGE à mentionner la participation de la Région Ile-de-France et du Département de l'Essonne et d'apposer leur logotype dans toute action de communication,

AUTORISE Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention et à signer le nouveau contrat rural et tous documents s'y rapportant,

DIT que les recettes y afférant seront imputées au chapitre 13 du budget communal.

Fait à Fontenay-le-Vicomte, le 23 juin 2023

Pour extrait conforme



Le Maire,
Valérie MICK RIVES

NOUVEAU CONTRAT RURAL - PLAN DE FINANCEMENT

COMMUNE : Fontenay-le-Vicomte

OPERATIONS	MONTANTS PROPOSES en € HT	MONTANTS RETENUS REGION / DEPARTEMENT en € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION			SUBVENTION REGION (40%)	SUBVENTION DEPARTEMENT (30%)	AUTRES FINANCEMENTS *	PART COMMUNALE
			2024	2025	2026				
Restauration du clocher de l'église (hors combles)	120 591.76	109 786.49			108 400.67	43 914.60	32 935.95	0.00	43 741.22
Enfouissement des réseaux électriques, téléphoniques et éclairage public Grande rue, La Ruelle et rue Chantecoq	377 488.69	296 948.12	296 948.12			118 779.25	89 084.44	80 540.57	89 084.44
Enfouissement des réseaux électriques et éclairage public rue de l'Abreuvoir	128 160.65	93 265.39		94 651.21		37 306.16	27 979.62	34 895.26	27 979.62
TOTAL	626 241.10	500 000.00	296 948.12	94 651.21	108 400.67	200 000.00	150 000.00	115 435.83	160 805.27
Dotation prévisionnelle Département			89 084.44	27 979.62	32 935.95				
Dotation prévisionnelle Région			118 779.25	37 860.48	43 914.60				

* ORANGE et ENEDIS